

BULLETIN MUNICIPAL



Février 2021

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

En cas d'urgence

06 71 25 25 82



	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8 H 45 - 12 H 00	14 H 00 - 18 H 00
MARDI	8 H 45 - 12 H 00	14 H 00 - 18 H 00
MERCREDI	9 H 00 - 12 H 00	FERME
JEUDI	8 H 45 - 12 H 00	14 H 00 - 18 H 00
VENDREDI	8 H 45 - 12 H 00	14 H 00 - 18 H 00
SAMEDI	8 H 45 - 12 H 00	FERME

Téléphone mairie : 05 55 75 81 01 // mail : contact@saintjouvent.com

Site internet : www.saintjouvent.com/Mairie // page Facebook : www.facebook.com/StJouvent



RAM les petits moussaillons

9, rue des écoles
87510 St-Jouvent

(dans l'école maternelle)

Les lundis des semaines paires
et les jeudis

9h30 - 12h (animations)
et 13h30 - 15h45 (permanence)

Marlène BUREAU :

06 79 78 36 74

ram@elan87.fr



Contact :

05 55 08 19 24

07 55 59 27 50

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15 - 8h50	15h50 - 18h30
Mercredi	7h15 - 8h50	11h40 - 12h45



Ecole Maternelle : 05 55 75 61 14

Ecole Primaire : 05 55 75 61 22

ce.0870367b@ac-limoges.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h00 - 12h10	15h50 - 18h30
Mercredi	7h15 - 8h50	11h40 - 12h45

Bulletin municipal
février 2021

Directrice de la publication

Jany-Claude SOLIS, maire

Réalisation et conception

Sandrine BERGER

Commission Démocratie locale

Impression

SOTIPLAN

Édité à 900 exemplaires

Distribution

Elus

SOMMAIRE



3

Edito



10-11

Communication
Infos citoyennes



4-5

Elus référents



12-13

Tarifs municipaux
La régie, c'est fini



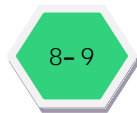
6-7

Travaux



14

Etat civil
Dernière minute



8-9

Cadre de vie
La magie de Noël



15

Page de l'opposition

De vous à nous !



Depuis le mois de mars, la crise sanitaire provoquée par le Coronavirus Covid-19 perturbe notre vie quotidienne. Aujourd'hui encore, l'incertitude demeure en ce qui concerne l'avenir. Il a fallu s'adapter à des contraintes individuelles et collectives indispensables pour freiner l'évolution de l'épidémie.

L'activité municipale a dû elle aussi faire face à l'épreuve. La prudence ne s'est pourtant pas transformée en un immobilisme qui aurait compromis la gestion de la collectivité. Au cours de l'année 2020, marquée également par le renouvellement des assemblées communales, le conseil municipal de Saint-Jouvent s'est réuni à dix reprises, dont huit depuis l'installation du nouveau conseil. La mairie est restée ouverte, à votre écoute, pour vous guider, vous renseigner. Le nouveau conseil municipal s'est mis au travail dès son installation fin mai.

Pour ce qui est des écoles, nous avons suivi avec attention la préparation de la rentrée du 2 novembre qui a notamment été marquée par l'obligation du port du masque pour les enfants dès l'âge de 6 ans. La municipalité soucieuse d'accueillir les enfants en toute sécurité sanitaire a également mis à disposition de l'école publique une personne supplémentaire pour la désinfection des locaux. Le service de la cantine scolaire continue de remplir son rôle, en permanence, pour accueillir les enfants scolarisés. Il est, jusqu'à la fin de la crise, assuré en deux services. Je remercie l'ensemble du personnel communal et les enseignants pour l'accueil, l'éducation et l'encadrement de nos enfants dans ces circonstances particulières. Leur travail et leur dévouement sont reconnus et salués par les parents.

Nous avons relancé des dossiers qui étaient en attente et travaillons sur d'autres projets pour lesquels nous reviendrons vers vous dès qu'ils seront suffisamment avancés. L'urbanisme, le social, la communication, les associations, l'environnement, la santé financière de notre commune sont nos priorités. Nous avons pour objectif de développer le dynamisme, l'attractivité, les services et ferons le maximum pour y parvenir.

Côté communication, nous avons beaucoup évolué. Les réponses aux questionnaires nous ont permis de mieux adapter notre communication : trois bulletins /an et un site internet bientôt rénové. Ces outils auxquels s'ajoutent une lettre mensuelle numérique, une page Facebook et l'Application Panneau Pocket, vous permettent d'être informés régulièrement de la vie communale.

Je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique très tendue. Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles en continuant de fréquenter nos commerces et de travailler avec toutes les entreprises dans la mesure du possible. J'ai une pensée particulière pour nos deux restaurants dont l'activité est interrompue. Je remercie tous ceux qui leur passent des commandes à emporter pour leur permettre de « survivre ».

Nous épaulerons aussi nos associations pour redémarrer leurs activités, alors qu'elles ont dû renoncer à nombre d'évènements auxquels nous aurions aimé participer.

Prenons soin de nous et respectons les gestes barrières pour notre santé à tous. Soyons confiants, des jours meilleurs nous attendent.

Cordialement

Le Maire,

Jany-Claude SOLIS



Des élus référents par secteur

Un signalement concernant le cadre de vie ? Une suggestion ou une demande ? Vous pouvez vous adresser à vos élus référents.

Comme prévu dans son programme, la municipalité a en effet sectorisé la commune, en désignant deux élus référents pour chaque secteur (voir détails page suivante), et ce afin d'améliorer le lien de proximité avec les habitants.

Pour chaque secteur, les élus référents sont attentifs au cadre de vie et transmettent aux services municipaux tout ce qu'ils auraient pu remarquer ou ce que les habitants leur auraient fait remonter. Ils restent informés du suivi de leur demande et en font un retour auprès des concernés. Ils informent sur les projets en cours, recueillent des avis et suivent les sujets spécifiques à leur secteur (par exemple : assainissement, éclairage, sécurité de circulation, fête de village...).

Les élus référents vivent dans votre secteur ou sont amenés à le fréquenter très régulièrement. Ils animeront au moins une réunion publique par an et le compte-rendu sera disponible sur le site internet de la commune ou adressé à la demande. Ils sont à votre écoute et restent à votre disposition pour vous recevoir. Vous pouvez solliciter un rendez-vous par mail ou par téléphone au 05 55 75 81 01.



Il sera également possible d'associer à cette démarche des référents-bénévoles, habitants de ces secteurs. Leur rôle sera alors de susciter et encourager l'expression, la participation des habitants pour leur permettre d'être acteurs de leur secteur, de recueillir les avis et les observations et de les transmettre aux référents-élus.

Vous souhaitez contribuer à la vie de votre secteur en devenant référent-bénévole ? Signalez-le nous en contactant la mairie.

Bien sûr, les référents de secteur ne seront pas les porte-paroles d'intérêts particuliers, des médiateurs en charge de résoudre les conflits de voisinage ou familiaux ou encore des substituts aux forces de l'ordre ou aux employés municipaux.

Secteur 1	Le bourg, La Planche, Bachellerie, Gattebourg, La Ribière, La Grauloux
Secteur 2	Neuwillas, Le Tertre, Les Porcheries, La Châtre, La petite Châtre, Maison neuve, Le Puy, Fougeras, Le Carteron, Chaumarie
Secteur 3	La petite Forêt, La grande Forêt, Puymounier, Les Rivailles, La Pouyade, Les Chazeauds
Secteur 4	Massac, Sénélas, La Grelle, Le Mounard, La Tuilière, La Bérina, Dougnier Les Fayes, Juilleboeuf
Secteur 5	Les Meynieux, Neuplanchas, L'Age, La Croix Sénamaud, La Daumarie, Romanet
Secteur 6	Bel Air, Puy las Hautas, Fontbesse, Villedart, La Roche, La Rue, Les Maisons, Les petites Bordes, les grandes Bordes
Secteur 7	La Mouline, Lascaux, Le Moulin de Lascaux, Lavalette, Villemazet, Le Tabarlet, Les Bâties, Le petit Gôt, Lavaud



Patrick ROBERT
patrick.robert@saintjouvent.com

Jean-François LEBLANC
jean-francois.leblanc@saintjouvent.com



Jessy VERESSE
jessy.veresse@saintjouvent.com

Jany-Claude SOLIS
jany-claude.solis@saintjouvent.com



Christophe MATTANA
christophe.mattana@saintjouvent.com

Gérard GASNIER
gerard.gasnier@saintjouvent.com



Sabrina BOST
sabrina.bost@saintjouvent.com

Lydie MANUS
lydie.manus@saintjouvent.com



Christelle DUBLANCHE
christelle.dublanche@saintjouvent.com

Christophe SIMARD
christophe.simard@saintjouvent.com



Marianne LAVAUD
marianne.lavaud@saintjouvent.com

Jean-François LEBLANC
jean-francois.leblanc@saintjouvent.com



Raymond BLANCHETON
raymond.blancheton@saintjouvent.com

Patrick ROBERT
patrick.robert@saintjouvent.com

Si vous avez des suggestions pour améliorer notre cadre de vie ou des remarques, n'hésitez pas à prendre contact dès maintenant avec vos référents. Ils se feront un devoir de revenir vers vous.



*Bientôt 4 pavillons
adaptés à nos anciens !*

Initiée en 2008 par le Conseil départemental, la construction de logements adaptés aux besoins des personnes âgées ou handicapées repose sur un partenariat avec l’Odhac87 et les communes rurales candidates à les accueillir. C’est en 2017 que la commune de Saint-Jouvent saisit l’Odhac87 d’une demande de construction de logements adaptés mais ce projet n’a pas été inscrit en programmation par le département car l’ancien maire n’avait pas fait la demande dans les délais. L’Odhac87 – et la commune qui participe à hauteur de 10 000 € par pavillon - ont ainsi perdu une subvention de 40 000 €.

Le projet jouventien prend la forme d’un petit ensemble de 4 pavillons de plain-pied (3 pavillons de type 2 et 1 pavillon de type 3).



Ces logements sont entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite et comportent des équipements spécifiques de confort et de sécurité :

- dispositifs de commande (interrupteurs, prises, ouverture des portes, fenêtres et volets) d’une grande facilité d’utilisation,
- douches à l’italienne, WC intégré et équipé d’une barre de relevage, ergonomie des équipements (robinetterie latérale, hauteur du plan et de la vasque...),
- cuisine ouverte avec équipements adaptés (plan de travail avec évier adapté, robinetterie latérale, emplacement des branchements...),
- habitat sécurisé et fonctionnel permettant d’anticiper les problèmes de dépendance (vitrage sécurisé sur la porte d’entrée permettant d’identifier les visiteurs, carillon lumineux, mitigeurs thermostatiques, détecteur de fumée, équipement tête de lit avec éclairage automatique du lit aux toilettes),
- revêtement de sol non glissant, choix des couleurs approprié à la déficience visuelle,
- boîtier de télécommunication.

La qualité environnementale des projets est également recherchée à travers une bonne intégration dans l’environnement du bâti, des équipements économes en eau et en énergie et l’utilisation de matériaux durables.



Les travaux ont démarré début décembre 2020 et devraient se terminer en principe en décembre 2021 en fonction des conditions météorologiques. Ils compléteront ainsi une offre qui représente actuellement 88 logements répartis sur 21 communes du département.

Le moment venu, si vous êtes intéressés (environ 3 mois avant la fin du chantier), contactez la commune pour déposer une demande auprès de l'Odhac87.



Remplacement de la canalisation d'eau potable et reprise des branchements Rue du stade, la Ribière, la Couture

Pour répondre à une obligation réglementaire concernant le taux de chlorure de vinyle monomère (ou CVM - c'est un composé qui se forme à partir du PVC des canalisations datant d'avant 1980) qui n'est pas conforme dans ce secteur, 1117 mètres linéaires de tuyaux PVC (\varnothing 75 mm sur 448 mètres et \varnothing 63 mm sur 669 mètres) ont été remplacés. A cette occasion, les branchements de la rue de l'Ancienne Poste ont été repris et, pour l'ensemble du chantier et la rue de l'église, les branchements ont été équipés de réducteurs de pression.

Les travaux, d'un montant de 216 000 € TTC, ont été réalisés par les entreprises SOPCZ et HALARY sous la maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole qui détient cette compétence depuis son transfert en 2019 de la ville de Limoges.

Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions du 16/11/2020 au 29 décembre 2020.



Côté information, la réunion publique prévue initialement le 7 novembre a dû être annulée du fait de la crise sanitaire mais les habitants ont été régulièrement informés, soit directement (lettre aux riverains concernés) soit sur nos supports numériques (site Internet, page Facebook, Panneau Pocket, panneau lumineux du bourg) soit encore grâce aux panneaux sur fond jaune installés par la Direction du Cycle de l'Eau de part et d'autre du chantier une semaine avant le démarrage des travaux.



Vivons en bon voisinage !



Préserver notre cadre de vie, c'est prendre soin de l'environnement, de nos infrastructures, mais aussi vivre en bon voisinage.

Pour rendre la vie de tout un chacun la plus paisible possible, chaque personne doit respecter des gestes simples comme ne pas tondre à certaines heures ou ne pas faire de feu de plein air à n'importe quel moment de l'année.

Ces comportements restent une simple logique de vie en communauté et peuvent éviter des troubles de voisinage toujours désagréables.

La municipalité vous rappelle donc certaines règles fixées par la préfecture.

Les nuisances sonores sont les plus fréquentes. Le bruit produit n'est pas caractérisé par un nombre de décibels précis, mais par différents critères relativement larges : niveau sonore, caractère répétitif, nature du bruit, caractère inutile, agressif ou désinvolte. Le bruit devient une nuisance lorsqu'il constitue **un trouble anormal causé** :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cris, talons, chant, fête familiale, ...),
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hifi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, scooters, motos avec pots défectueux, feux d'artifice et pétards domestiques),
- ou par un animal (exemple : aboiements répétitifs).

Les bruits de bricolage (tonte, taille, mécanique bruyante, etc..) peuvent être réalisés les jours ouvrables de 8h00 à 20h00 et les dimanches et jours fériés de 9h00 à 20h00.

L'écobuage ou feu de plein air est interdit pour les particuliers qui ont l'obligation de traiter leurs déchets verts par des méthodes écologiques ou en déchetterie. Cette pratique n'est autorisée que pour les forestiers et agriculteurs dans des conditions particulières de sécurité. entre le 15 octobre et le 15 mars à au moins 200 m d'un bois ou d'une forêt (arrêté préfectoral n° 2013-163 du 9 juillet 2013). Elle est soumise à une autorisation préalable de la mairie qui doit recueillir l'avis du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Les animaux sont tolérés dans le cadre des lois en vigueur mais veillez à ce qu'ils n'occasionnent pas de gêne pour vos voisins, tenez votre animal en laisse, ramassez ses déjections, achetez si nécessaire un collier anti-aboiements.

Pour en savoir plus ou en cas de problème, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le Conciliateur de Justice, Monsieur Clarisse ROUGIER, au 06.25.69.37.53.
(permanence à la mairie de Nieul le 1^{er} mardi de chaque mois)





La magie de Noël

Le mois de décembre, si particulier cette année, a apporté un peu de magie pour les petits et les grands. Les enfants ont bénéficié grâce à l'association des parents d'élèves (APE) d'un spectacle de Noël.

Les élèves de maternelle ont pu assister au spectacle de Fil le Clown et les élèves de primaire ont assisté à celui de Tao le Magicien qui les a émerveillés avec ses numéros de magie à la hauteur de ses exploits montrés dans l'émission « La France a un incroyable talent ». Malgré la COVID-19, Le Père Noël a rencontré, à distance, les enfants et leur a offert chocolat et cadeaux.



La magie a perduré durant les fêtes grâce au concours des illuminations de Noël. 13 candidats s'étaient inscrits en Catégorie 1, « Maison et Jardin », et 3 candidats en Catégorie 2, « Fenêtres et Balcons ».

Le jury, composé d'élus de la Commission animation culturelle et de deux enfants de la commune, a désigné les lauréats :

- Catégorie 1 : Mme Marie-Claude SEVEQUE,
- Catégorie 2 : M. Mohamed MARZOUGUI.

Nous tenons à féliciter l'ensemble des participants pour leur imagination. Tous ont été invités à la remise des prix qui a eu lieu le samedi 30 janvier à 11 h à la salle polyvalente.

Merci à tous pour avoir contribué à l'enchantement de notre commune et rendez-vous l'année prochaine !



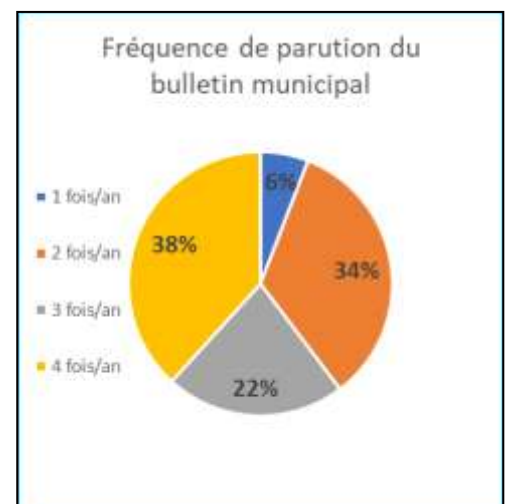
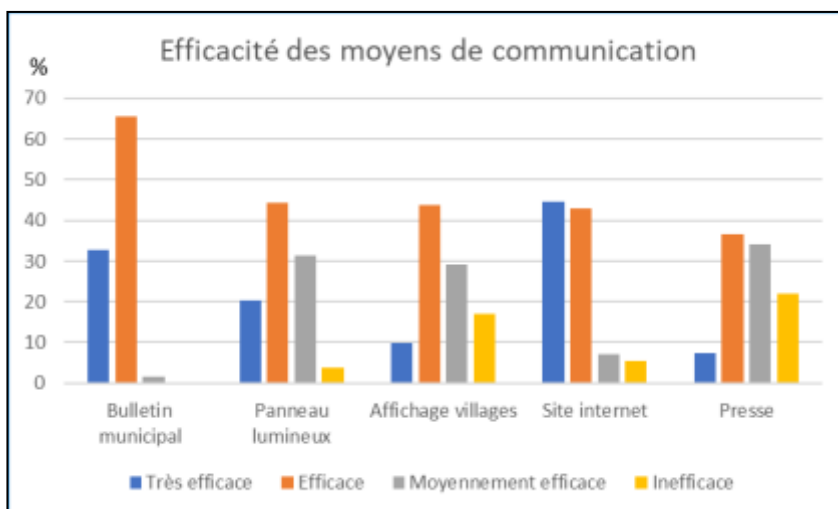
Suite à un problème de distribution par la Poste, certains habitants n'auraient pas reçu la lettre d'ELAN où était mis à disposition le formulaire à remplir obligatoirement avant le 31/01/2021. Ce formulaire étant indispensable pour recevoir un bac adapté à vos besoins, n'hésitez pas à venir en mairie ou à vous rapprocher de la Communauté de communes afin d'obtenir ce document.



Résultats du questionnaire sur les moyens de communication

Vous avez été sollicités pour donner votre avis sur les moyens de communication de notre commune et ainsi nous aider à leur amélioration. Un questionnaire vous avait été remis avec le précédent bulletin municipal, il était également possible d'y répondre en ligne via le lien mis à disposition sur Facebook. 66 d'entre vous ont répondu, c'est peu mais c'est le taux de participation habituellement recueilli pour ce type de sondage. Si toutes les tranches d'âge ont répondu, les personnes de plus de 35 ans sont largement représentées (35-60 ans : 50% ; 60-70 ans : 20% ; >70 ans : 17%).

Les principaux moyens d'information sont le bulletin municipal pour 83% des participants, le site internet pour 62% et le panneau lumineux pour 50% et le bouche à oreille pour 39%. Globalement les différents moyens de communication jusqu'alors utilisés sont jugés plutôt efficaces.



Les rubriques du bulletin municipal proposées jusque-là sont jugées intéressantes voire très intéressantes. Néanmoins différents sujets ont été suggérés : sécurité routière, protection de l'environnement, consommation locale, rappels sur les dates de taille et d'écobuage, projets pour l'accès à internet, information sur les dessertes des bus, ... Enfin, seulement 6% des participants jugent que la parution de ce bulletin 1 fois par an est satisfaisante, c'est pourquoi nous avons décidé de passer à une fréquence de 3 fois par an.

Le site internet de notre commune est connu pour 88% des participants, mais seulement 21 % le consultent 1 à 2 fois par semaine, 41% 1 à 2 fois par mois et 21% jamais. Les raisons sont variées, mais vous avez souligné qu'il n'est pas suffisamment attractif et mis à jour. C'est donc un point sur lequel nous travaillons et espérons proposer une nouvelle version du site dans les mois qui viennent.

Enfin, des nouveaux moyens de communication vous ont été proposés : une lettre mensuelle numérique mais aussi disponible en format papier à la mairie, l'application Panneau Pocket et une page Facebook. 64% des participants ont déclaré souhaiter s'abonner à la lettre mensuelle et 21% préfèrent un format papier. 74% avaient l'intention d'utiliser Panneau Pocket. Quant à la page Facebook, elle était connue de 62% des participants, 70% ont jugé ce vecteur intéressant et 67% ont déclaré vouloir l'utiliser.

Bien entendu, tout le monde n'est pas familier avec les outils numériques que sont Panneau Pocket, FaceBook, la lettre mensuelle ou le site internet, c'est pourquoi notre bulletin municipal a toute son importance et qu'il nous a paru intéressant d'augmenter sa fréquence de parution. Par ailleurs, tous les habitants de notre commune n'ont pas la même qualité de réseau que ce soit pour le téléphone ou pour internet, certains d'entre vous habitent dans des zones blanches. Nous savons qu'il est nécessaire d'être vigilants sur ce point et de veiller à toutes les opportunités possibles pour améliorer la situation.

Enfin, la commission « démocratie locale » tient à remercier les participants à ce questionnaire et reviendra vers vous régulièrement pour solliciter de nouveau votre avis !



Infos citoyennes pêle-mêle

Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire.
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement.

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



AIDE AUX SENIORS

30, rue du 8 mai 1945—Nieul
05-55-75-69-44



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

En prévision des élections départementales et régionales de juin 2021, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales au secrétariat de mairie **muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile** ou sur le site [service public.fr](http://service.public.fr)..



INSCRIPTIONS SCOLAIRES pour les maternelles et le CP

2021-2022

À PARTIR DU 1^{er} FÉVRIER 2021

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, rendez-vous à la mairie avec les documents suivants :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile,
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélique.







Gendarmerie Nationale
4, rue des Vignes
87510 NIEUL
05-55-75-80-07

Ouverte :

- - le mercredi de 14 h à 19 h
- - le samedi de 8 h à 12 h.

Salle polyvalente	
<u>Associations communales</u>	
Vin d'honneur	106,00 €
Week-end complet	Une gratuité par an incluant un public et un programme et 154,00 € après la gratuité
<u>2 associations se partageant la location</u>	
Samedi (de la 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} manifestation incluse)	111,00 €
Dimanche (de la 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} manifestation incluse)	111,00 €
<u>Associations intercommunales ELAN</u>	
Vin d'honneur	106,00 €
Week-end complet	154,00 €
<u>2 associations se partageant la location</u>	
Samedi (de la 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} manifestation incluse)	111,00 €
Dimanche (de la 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} manifestation incluse)	111,00 €
<u>Association hors communauté de communes ELAN</u>	
Vin d'honneur	203,00 €
Week-end complet	254,00 €
<u>2 associations se partageant la location</u>	
Samedi (de la 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} manifestation incluse)	111,00 €
Dimanche (de la 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} manifestation incluse)	111,00 €
<u>Particulier habitant la Commune</u>	
Vin d'honneur	106,00 €
Week-end	266,00 €
Particulier n'habitant pas la Commune	
Vin d'honneur	250,00 €
Week-end	500,00 €
<u>Divers</u>	
Couverts de base	1,00 €
Sono	36,00 €
Caution	500,00 €
Mise à disposition du chapiteau	Association : gratuit Commerçant : 72 € Caution : 200,00€

Restaurant scolaire	<p>Forfait bimestriel par enfant : 81 €</p> <p>Repas enfant occasionnel : 3,20 €</p> <p>Repas adulte : 6,00 €</p> <p>Repas agent : 3,20 €</p>	
Garderie	<p>Forfait bimestriel pour une garderie le matin et le soir :</p> <p>1 enfant : 70 € - 2 enfants : 136 € - 3 enfants : 188 €</p> <p>Forfait bimestriel pour une garderie le matin ou le soir :</p> <p>1 enfant : 55 € - 2 enfants : 107 € - 3 enfants : 148 €</p> <p>Tarif occasionnel : 2.05 € par demi-journée</p>	
 Cimetière	<p>Concession perpétuelle : 624,00 € le m²</p> <p>Concession cinquantenaire (renouvelable) : 190,00 € le m²</p> <p>Concession trentenaire (renouvelable) : 105,00 € le m²</p>	
Columbarium	<p>Cavurne concession renouvelable d'une durée de 20 ans :</p> <p>En saillie 3 places : 382,00 €</p> <p>Enterrée 3 places : 212,00 €</p>	
Marché mensuel	<p>Occasionnel : 1,00 € le mètre linéaire</p> <p>Abonnement : 0,80 € le mètre linéaire</p>	
Animations culturelles	<p><u>Enfants jusqu'à 12 ans</u> : gratuit</p> <p><u>Adolescents 13 - 18 ans</u> : 2,00 €</p> <p><u>Adultes</u> : 3,00 €</p>	
Mise à disposition d'un broyeur	<p>Broyeur électrique : 30 € la journée</p> <p>50 € le week-end</p> <p>Caution : 1 000 €</p> <p>Broyage de branches par le personnel communal : 25 € / h</p> <p><i>La personne doit amener les branches sur rendez-vous à l'atelier</i></p>	



La régie, c'est fini !

Jusqu'à présent, les factures devaient être acquittées auprès de la mairie par carte bancaire, chèque ou espèces. Cela n'est plus possible depuis le 1^{er} janvier 2021, la Trésorerie de Nantiat dont dépend la commune de Saint-Jouvent souhaitant mettre en place des modes de paiement simplifiés.

C'est une petite révolution qui va changer les pratiques des Jouventiens.

Exit le chéquier ou l'argent liquide, fini les déplacements à la mairie aux horaires d'ouverture contraints. Place au paiement en ligne !

Les parents d'élèves disposant d'Internet peuvent désormais régler les activités périscolaires, la garderie et la cantine de leurs enfants depuis chez eux. **Ceux qui n'en disposent pas adresseront directement leur chèque à la trésorerie de Nantiat.**

Il en sera de même pour la réservation de la salle polyvalente ou la location des services ou de matériel (broyeur par exemple).





Année 2020



12 naissances



4 mariages



14 décès

Rappel : en raison du renforcement du RGPD (Règlement Général de Protection des Données), les usagers doivent être informés de l'usage de leurs données personnelles. Comme nous n'avions pas jusque-là demandé les autorisations des administrés, nous ne mettons que le nombre d'actes d'état civil



LE MARCHÉ

Comme chaque année, il n'y a pas eu de marché en janvier mais celui de février et des mois suivants auront bien lieu. De nombreux commerçants seront présents avec des services et des produits de qualité. Venez faire une petite visite sur notre marché les premiers dimanches de chaque mois, celui-ci reste un lieu de convivialité pour tous.

En raison de la crise sanitaire, du gel hydroalcoolique est à votre disposition à chaque entrée du marché. Le port du masque et les distanciations restent toujours d'actualité, merci de votre compréhension !

LES ASSOCIATIONS

L'activité de nos associations est lourdement impactée par la crise sanitaire : plus de rassemblements, pas de convivialité et leurs finances en Berne. Vivement que le vaccin leur permette de reprendre au plus vite. Il faudra alors toute la solidarité des Jouventiens pour les aider à repartir ! On compte sur vous.

LA SALLE POLYVALENTE

Très peu d'activités s'y déroulent actuellement : les T.A.P. pour les scolaires, les réunions du conseil municipal et quelques assemblées générales y sont autorisées dans le respect des consignes sanitaires.

LES COMMERCES

Le salon de coiffure EVIDENCE a fermé le 31 décembre dernier. Avec le départ en retraite du Docteur Herbach fin septembre et la non ouverture du garage initialement prévue début 2020, notre bourg souffre.

Nos 2 restaurants (le SAINT-JOUVENT et le 147) voient encore une fois la perspective reportée d'une réouverture. Alors donnez leur tous un coup de pouce en commandant régulièrement des plats à emporter. Il en va de leur survie !

La page de l'opposition *

Pour un avenir plus solidaire,



Le chantier de construction de quatre pavillons adaptés de l'ODHAC a enfin pu démarrer au mois de novembre sur notre commune. Cette construction, a été initiée par la municipalité précédente sous la mandature de Jean-Jacques FAUCHER. La municipalité avait alors fait don d'un terrain à l'ODHAC et a participé financièrement aux aménagements de base afin que l'ODHAC puisse construire quatre pavillons adaptés.

Ces quatre pavillons, qui sortiront de terre au printemps, seront des logements adaptés, c'est-à-dire qu'ils se verront attribués en priorité à des personnes âgées ou en situation de handicap. Par exemple, une famille de 4 personnes avec un enfant handicapé à mobilité réduite pourra déposer un dossier et possiblement obtenir un logement. Un couple de personnes âgées pourra aussi y prétendre. Cette nouvelle résidence s'inscrit dans le programme de construction de logements destinés aux personnes âgées et/ou handicapées dans les centres bourgs ruraux. Fruit du partenariat entre l'ODHAC87, maître d'ouvrage, la commune et le Conseil départemental, cette nouvelle résidence idéalement situées dans un environnement calme et à proximité des commodités du centre bourg, offre aux locataires confort et sécurité au quotidien.

Chaque pavillon est de plain-pied et respecte la réglementation d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : les douches à l'italienne comportent des revêtements de sols antidérapants, siège et barres de maintien. Pour plus de confort, des volets roulants électriques motorisés et à commande centralisée ont été installés. La circulation entre les pièces à vivre est également spécialement étudiée pour être facilitée (cuisine ouverte avec plan de travail). Un chemin lumineux entre la tête de lit et les toilettes, accompagné d'interrupteurs lumineux permettent de réduire les accidents nocturnes et sécurisent les déplacements des locataires. Enfin, pour permettre à chaque locataire de vivre agréablement dans leur logement, chaque pavillon est doté d'un cellier et de placards aménagés et dispose d'un jardin afin de pouvoir profiter de l'extérieur.



En ce début d'année 2021, un autre sujet nous tient à cœur et prouve, encore une fois, que la municipalité actuelle ne fait rien de nouveau. Il s'agit de la nomination de l'actuel « Pré du Poirier ».

En effet, celui-ci deviendra bientôt le « Parc René Aymard » en hommage au généreux donateur et ancien instituteur que

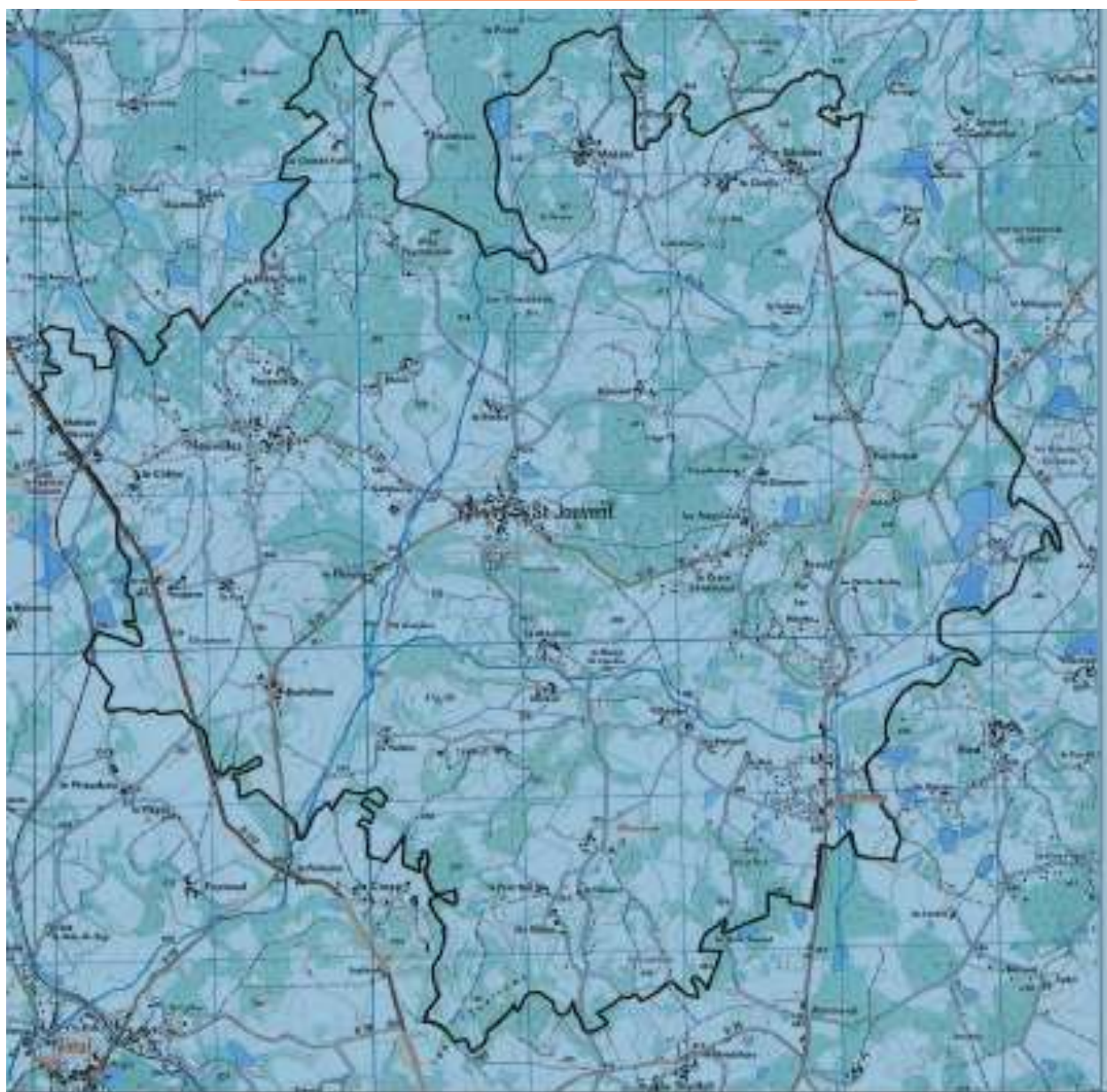
fut cet homme pour la commune de Saint-Jouvent. Ce projet de baptême existait déjà sous le mandat précédent mais n'avait pu être acté avant la fin du mandat. Ce sera bientôt chose faite et l'opposition ne peut que s'en féliciter.




Le changement d'année permet, souvent, de faire le bilan de celle qui vient de s'écouler. Cependant le constat général est plutôt morose et nous avons tous hâte de tourner la page de 2020 en espérant que celle de 2021 sera meilleure pour tous.

** Afin de respecter les droits de l'opposition, l'équipe de rédaction n'apporte aucune correction à cette page*

Pour mieux connaître SAINT - JOUVENT



Administration

Pays	 France
Région	Nouvelle-Aquitaine
Département	Haute-Vienne
Arrondissement	Limoges
Intercommunalité	Communauté de communes Élan Limousin Avenir Nature
Maire Mandat	Jany, Claude Solis 2020-2026
Code postal	87510
Code commune	87152

Démographie

Population municipale	1 656 hab. (2018 ▲)
Densité	66 hab./km ²

Géographie

Coordonnées	 45° 57' 28" nord, 1° 12' 20" est
Altitude	Min. 305 m Max. 437 m
Superficie	24,96 km ²

Élections

Départementales	Canton de Couzeix
Législatives	Troisième circonscription

